

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 10
Votants 12

Date de la convocation :
29 novembre 2023

Date d'affichage
29 novembre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 5 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Loïc CARRÉ, Adjoint, David GILBERT, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Guillaume LALOE, Catherine DOMAGNÉ, Nathalie BRILLARD Conseillers.

Étaient absents excusés : Pierrick BARON a donné son pouvoir à Franck BRYON, Maëlig LE DU a donné son pouvoir à Florence GELOIN, Denis TALIGOT.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°107/2023 : PROJET PATRIMOINE : MISSIONS PROPOSÉES PAR ORCHESTR'AM PAYS DE FOUGERES

Lors du rendez-vous du mardi 28 novembre à 11 heures à la mairie, Monsieur le Maire a rencontré Caroline RIVIERE et Julien BONAMY, collaborateurs d'Orchestr'Am du Pays de Fougères. Ces derniers ont exposé les missions proposées par la SEM (société d'économie mixte).

Monsieur le Maire a sollicité une proposition financière pour un accompagnement d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), à la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du n° 6 le Bourg, en tiers-lieu.

TRANCHE FERME – Phase pré-opérationnelle – Étude de faisabilité

Cette tranche est ferme, l'ensemble des missions décrites seront réalisées par Orchestr'Am. Elles devront apporter à la commune les modalités lui permettant d'établir la faisabilité, ou non, de l'opération (enveloppe travaux, cahier des charges,...)

Démarrage du projet : Définition des besoins, organisation et participation à toutes les réunions nécessaires, cadrage et définition d'une méthodologie de travail, assistance au suivi des études....

Accompagnement à l'étude de faisabilité

- Suivi et assistance aux études et vérification du respect, par la maîtrise d'ouvrage, des choix et intérêts portés par la maîtrise d'ouvrage ;
- Accompagnement à l'élaboration des premières esquisses sur les volets techniques ;
- Organisation et suivi de la concertation publique à toutes les étapes du projet avec l'appui éventuel d'un cabinet spécialisé en concertation ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21 DEC. 2023

ID : 035-213503246-20231205-107_2023-DE

- Aspect financier de l'opération

- Montage financier global de l'opération :

- o Établissement d'un plan d'investissement et d'un échéancier prévisionnel des dépenses et des recettes, détaillées par poste ;
- o Recherche et montage des dossiers de subventions liés à l'opération projetée.

- Suivi et visa des facturations, le cas échéant.

TRANCHE FERME : 4 550.00€ HT

Les réunions sont comprises dans la proposition financière.

Pour cette dépense, la collectivité peut prétendre à une subvention entre 50 et 80%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide :

-DE VALIDER la proposition d'Orchestr'Am – Pays de Fougères – Le Fil - 1 rue de la Moussais – 35300 Fougères pour la somme de 4 550.00 euros HT afin de réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) d'une étude de faisabilité dans le cadre de la réhabilitation du n° 6 le Bourg, en tiers-lieu.

-D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

